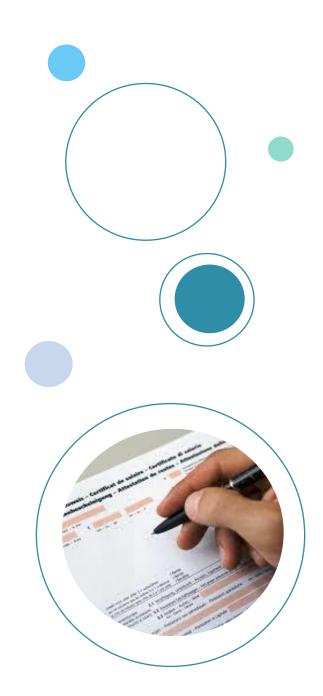






MARCHE À SUIVRE ESPACE PERSONNEL RH



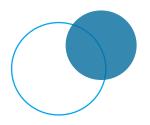




Depuis janvier 2017, l'envoi des fiches de paie et des certificats de salaire par courrier postal est supprimé.

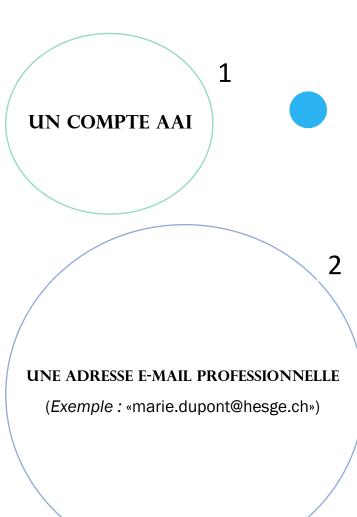


Cependant, vous pouvez consulter et/ou imprimer votre fiche de paie et votre certificat de salaire depuis votre espace personnel RH.



OÙ TROUVER VOS FICHES DE SALAIRE ET VOTRE CERTIFICAT DE TRAVAIL

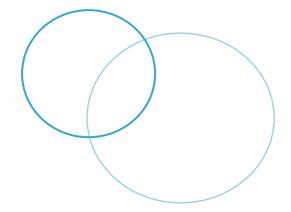
Pour pouvoir accéder à votre espace personnel, il vous faut **impérativement** ces deux conditions :





Ces deux conditions citées cidessus réunies entraînent **automatiquement** la suppression de l'envoi postal de la fiche de paie et du certificat de salaire.

→ Les vacataires ne sont pas concernés par cette procédure et continueront de recevoir leurs fiches de paie et certificats de salaire par voie postale.



À SAVOIR

Les fiches de paie sont conservées 15 mois et les certificats de salaire 10 ans.

Au-delà, ces documents ne sont plus accessibles en ligne. Ils peuvent être demandés au service des paies.



Lorsque vous quittez la HES-SO Genève, l'accès à l'espace personnel RH est automatiquement supprimé dès la date de fin de contrat.

Vous devez donc **sauvegarder** ou imprimer vos **documents** avant cette date*.

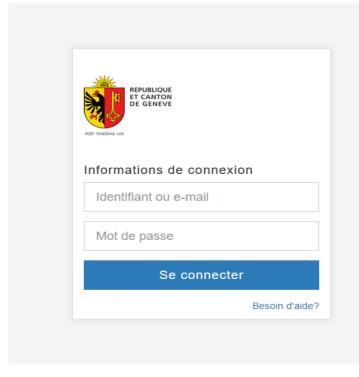
Si vous quittez l'institution en cours d'année, vous recevrez votre dernier certificat de salaire par voie postale.

* Cependant, ces documents peuvent être demandés ultérieurement au service des paies en cas de besoin.





Votre espace personnel RH se trouve sous ce lien : https://prod.etat-ge.ch/sirhportail?ginalogin=form



DÉTAILS DE LA MARCHE À SUIVRE

SI VOUS VOUS
CONNECTEZ
DEPUIS VOTRE
POSTE DE TRAVA

INTRANET

HES-SO GENEVE

Pour vous connecter, vous devez utiliser votre identifiant et votre mot de passe habituels (ceux que vous utilisez pour vous connecter sur votre poste de travail).

L'identifiant correspond : au préfixe **hes-** suivi de votre login AAI.

Si on prend l'exemple de Marie Dumont, son identifiant serait : hes-marie.dumont

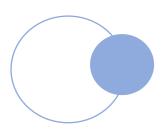
→ On vous demandera très sûrement de vous loguer une deuxième fois. C'est tout à fait normal, il faut juste remettre ce que vous venez d'écrire.





Pour accéder à votre espace personnel RH depuis un poste externe, il faut cliquer sur ce lien :

https://sirh4you.ge.ch



La démarche est identique à celle pour la connexion depuis intranet.

Les deux seules différences sont :

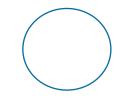
- Le lien et,
- Le code reçu par SMS

DÉTAILS DE LA MARCHE À SUIVRE

SI VOUS VOUS CONNECTEZ DEPUIS UN POSTE EXTÉRIEUR

EXTERNE

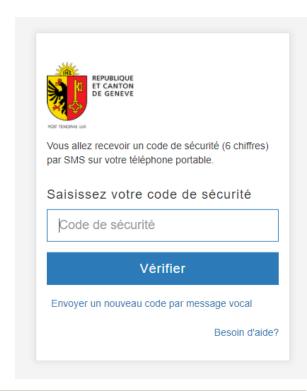
HES-SO GENEVE



Attention!

Vous devez au préalable avoir transmis à l'assistante RH de votre école ou de votre service votre **numéro de portable**. Sinon vous ne pourrez pas recevoir votre code d'accès.

Une fois le code reçu vous devrez l'inscrire dans l'encadré ci-dessous.



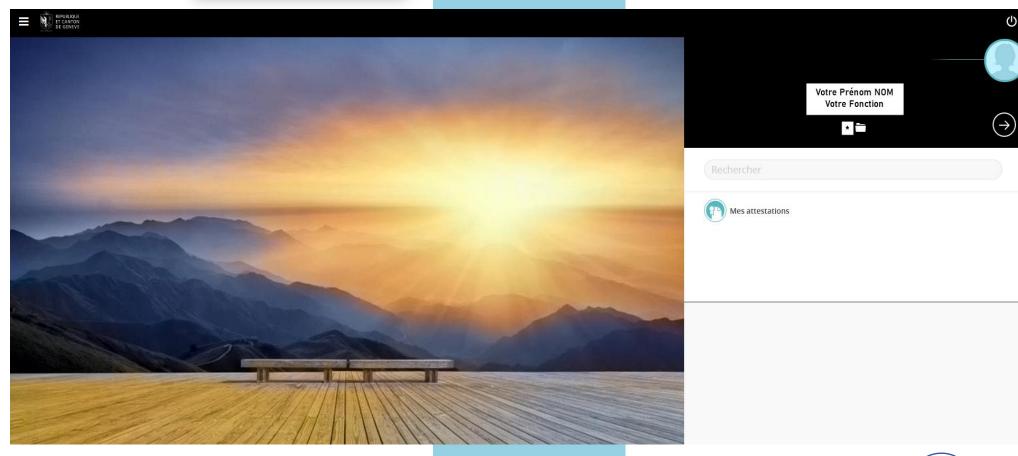




Si tout s'est bien déroulé comme prévu, vous devriez atteindre la page ci-dessous.

SUITE DE LA MARCHE À SUIVRE











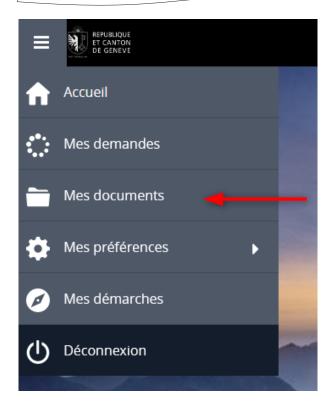


Pour accéder à vos documents, il vous faut cliquer sur les trois barres horizontales sur le haut à gauche de votre écran...

SUITE DE LA MARCHE À SUIVRE



...puis, sur le dossier « Mes documents ».







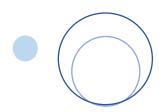
Pour trouver facilement vos documents, il vous suffit de cocher la case « masquer les emplacements vides ». Vous devrez au moins voir apparaître le dossier numérique

Aucun document à afficher. Veui

« 04. La rémunération ».

T





Masquer les emplacements vides

Dossier numérique 8

□ 04. La rémunération
□ 04.01 Certificat et bulletin de salaire 8

Masquer les emplacements vides

Dossier numérique 8

→ □ 01. Le dossier personnel
→ □ 02. La carrière
→ □ 03. L'entretien d'évaluation et développement
→ □ 04. La rémunération 8

→ □ 05. La santé
→ □ 06. La gestion du temps
→ □ 07. Les assurances
→ □ 08. La formation
→ □ 09. Litiges / Contentieux
→ □ 10. Le départ
→ □ 11. Mes attestations

HES-SO GENEVE

Pour accéder à vos fiches de paies, vous devez cliquer sur le *petit triangle gris*; et une ligne nommée « **04.01 Certificat et bulletin de salaire** » doit apparaître.

Pour voir et télécharger ces derniers, il suffit de cliquer sur cette ligne et vos documents seront disponibles.







En revanche, si vous avez eu un problème de connexion, voici quelques causes possibles avec leur solution.

Vous avez omis le préfixe « hes- » devant votre login AAI (ou alors peut être juste omis le tiret).

Vous avez été récemment engagé-e? Patientez jusqu'à la prochaine date de paie et réessayer. Il se peut que votre contrat mette quelques jours avant d'être inséré dans le système de gestion des salaires.

N.B. Le centre de services de la DGSI (Etat de Genève, 022.388.88.88) ne traite pas les demandes qui concernent la HES-SO Genève.

Par ailleurs, l'accès à l'espace personnel RH est tributaire de l'annuaire de gestion des identités numériques de l'Etat de Genève

(« GINA ») ; les éventuelles interruptions liées à des pannes de ce système ne dépendent pas de la HES-SO Genève.

PROBLÈMES DE CONNEXION?

CONTACT

HES-SO GENEVE

Pour les connexions depuis l'extérieur

Vous ne recevez pas de code d'accès sur votre téléphone portable : avez-vous transmis votre numéro de portable à l'assistante RH de votre école ou de votre service ?

- Votre numéro doit être enregistré dans le système pour que vous puissiez recevoir votre code d'accès par sms.
- Il faut un délai d'environ 48 heures pour que votre numéro soit actif après enregistrement dans le système.



<u>Votre problème n'est toujours pas</u> <u>résolu ?</u>

Vous pouvez toujours contacter le call center de la HES-SO Genève au 022 558 58 58 ou par e-mail : support@hesge.ch.

